



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 septembre 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 11 septembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Me référant au dernier calendrier d'application de la résolution 2046 (2012) pour la période allant du 24 août au 6 septembre 2012, qui a été distribué aux membres du Conseil de sécurité le 6 septembre 2012, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les observations suivantes :

1. La mention d'informations non confirmées, selon lesquelles des accrochages auraient eu lieu dans l'État du Haut-Nil et selon lesquelles l'espace aérien du Soudan du Sud aurait été violé par des hélicoptères blancs, dans la première colonne du calendrier, est tout à fait inacceptable, celle-ci ne faisant qu'accroître la tension entre les deux États au lieu de les aider à instaurer la paix et la sécurité.

2. Le calendrier d'application aurait également dû clairement indiquer que les forces du Soudan du Sud occupent actuellement les territoires soudanais constituant la zone dite des « 22 kilomètres au sud du Bahr el-Arab ».

3. La mention du retrait des derniers éléments de la police pétrolière soudanaise des installations pétrolières de Diffra devrait être liée et subordonnée à la création du Service de police d'Abyei, qui n'a toujours pas été mis en place en raison du refus persistant opposé par le Gouvernement du Soudan du Sud à toutes les candidatures proposées par le Gouvernement du Soudan pour le poste de président du Conseil législatif d'Abyei.

4. Le calendrier d'application aurait en outre dû faire état des efforts menés en toute impartialité pour évaluer les pertes et les dommages causés aux installations pétrolières et autres infrastructures clefs à Heglig et aux alentours, comme il est demandé dans la résolution 2046 (2012).

En portant les observations qui précèdent à votre attention, nous espérons que le prochain calendrier d'application en fera mention. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Daffa-Alla Elhag Ali **Osman**

